PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière
Au siège et par visioconférence
30 Août 2021
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :
Mesdames Joëlle MONLOUIS (viso), Christine AUBERE, Valérie COLIN (visio), Ghislaine YESLI KERRAD (visio), Marie-Christine TERRONI
Messieurs Philippe COLLOT, Jean-Pierre MEURILLON, Claude DEVILLE-CAVELLIN, François CHARRASSE, Daniel VOISIN, Ahmed BOUAJAJ, Gilbert MATHIEU, Rosan ROYAN (visio), Philippe COUCHOUX, Denis TURCK, Claude DELFORGE, Paulo DE CARVALHO, Simon VEISSIERE, Christian PORNIN

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (DG)
Messieurs Michaël MAURY (DGA), Ali MOUCER (DTR), Daniel GALLETTI (Président de la CRA), Christophe LAQUERRIERE (Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués - visio)

Absents :
Messieurs Bruno FOUCHET (excusé), Philippe SURMON (excusé), Nasser GAMMOUDI (excusé)

Le Président ouvre le Comité et se réjouit de pouvoir se réunir en présentiel. Il souligne par ailleurs le caractère un peu « particulier » de cette réunion puisque certains membres sont en visio.
Il revient ensuite rapidement sur la mise en œuvre du Pass Sanitaire. Dans ce contexte de reprise difficile avec ces nouvelles contraintes pour les clubs, il invite néanmoins tout un chacun à rester positif. La vaccination restant aujourd'hui le meilleur moyen d'un retour à la vie normale et le moyen le plus sûr de se protéger et de protéger les autres.

Le Président revient ensuite sur les JO et regrette que notre discipline n'ait pu présenter la meilleure équipe compétitive.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 26 JUIN 2021 ET 08 JUILLET 2021

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 26 Juin et 08 Juillet 2021.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Il est difficile de faire une analyse objective des effectifs licenciés à date dans le contexte actuel et après une saison blanche.
Il y a eu une très forte affluence de demande à l'ouverture de la saison, les demandes s'étant « tassées » progressivement à la fin de mois de juillet jusqu'à ce jour. Il est encore trop tôt pour savoir si le Pass Sanitaire aura un impact sur les licences de ce début de saison.
De la même façon, le comparatif avec les chiffres au 30 août 2020 est faussé dans la mesure où on était déjà sur un début de saison post covid.
La comparaison la plus objective serait le comparatif entre 2021 et 2019.
Si on s'attache à ce dernier comparatif, c'est-à-dire un comparatif entre la saisie au 29.08.2019 et celle au 30.08.2021, les chiffres sont plutôt encourageants.
En effet, entre 2019 et 2021 on constate une augmentation de 11 608 licences de date à date et ce dans toutes les catégories à l'exception du Foot Entreprise, des Educateurs et des Arbitres.
La répartition des licences au niveau des districts les « classent » de la manière suivante :

1. Yvelines
2. Val d'Oise
3. Seine et Marne
4. Hauts-de-Seine
5. Essonne
6. Seine-Saint-Denis
7. Val de Marne
8. Paris

La Ligue de Paris, quant à elle, à cette date, est 5ème du « classement » des Ligues, la Ligue enregistrant le plus de licenciés est celle des Hautes de France avec 116 801 licenciés.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

*Retour sur la journée festive à Morfondé
Le samedi 3 juillet, la Ligue avait invité l'ensemble de ses commissaires, les élus des Districts (ceux de la Ligue évidemment), les collaborateurs de la Ligue ainsi que les Directeurs des Districts afin de pouvoir se retrouver pour une journée de retrouvailles en toute convivialité dans le parc de Morfondé.
124 personnes étaient attendues. 117 étaient présentent.

*Le point sur la rentrée avec le Pass Sanitaire
Cette rentrée 2021 sera encore malheureusement marquée par la crise sanitaire. Au regard de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021, la présentation du Pass Sanitaire devient obligatoire pour l'accès aux ERP de type X et PA. Cette obligation porte à la fois sur les pratiquants et spectateurs.

Ainsi, lors de sa réunion du 20 août, le COMEX est venu entériner les protocoles sanitaires s'appliquant aux championnats nationaux d'une part et aux championnats régionaux et départementaux d'autre part.
Il en résulte que le licencié devra impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Le contrôle sera effectué au moment du contrôle des licences par les deux clubs ou par lé délégué s'il y en a un sur la rencontre. L'arbitre devra prendre connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

Le COMEX est également venu statuer sur les conséquences de non-présentation du Pass Sanitaire par un ou plusieurs joueurs en distinguant 3 situations possibles :

. Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide ;
. Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass ;
. Déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass.

Une FAQ a été mise en place. Les premières réponses aux questions ont été transmises via la Hotline Pandémie le 19 août avec une information rectificative relative aux mineurs surclassés en date du 26 août.

Le Président fait ensuite un rapide point sur l'application du Pass Sanitaire dans les activités de la Ligue :
. L'activité de formation : conformément aux textes en vigueur et aux préconisations de l'IFF, toute formation qui se déroulera au sein d'un ERP devra être soumise à l'obligation de présenter un pass sanitaire valide. Ainsi, l'accès à Morfondé (comme à Clairefontaine d'ailleurs) est soumis à la présentation d'un pass valide. Les candidats aux formations comme les Intervenants Extérieurs en ont été informés.
L'information a été transmises aux Directeurs de District par mail en date du 26 août.
. L'activité au sein du siège de la Ligue : les réunions et autres commissions sont soumises aux mêmes obligations.

Il est enfin fait un retour sur le premier weekend de Coupe de France avec le Pass Sanitaire.

*<u>Décisions du Bureau Exécutif de la LFA du 15.07.2021</u>
Il est procédé à une information synthétique des décisions du BELFA réuni le 15 juillet dernier :
. validation des Ligues devant désigner une équipe supplémentaire pour l'accession en CN U17, et pour la participation aux Phases d'Accession de la D2 Féminine et de la D2 Futsal. Notre Ligue est concernée par toutes ces désignations supplémentaires.
. confirmation du maintien de la Coupe Nationale Football Entreprise sous un format « allégé et moins coûteux ».

*<u>Désignations de délégués dans le cadre du Dispositif Global de Prévention</u>
A l'instar de ce qui a été fait pour les saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, il est proposé au Comité de reconduire la désignation, à la charge de la Ligue, de délégués sur le Championnat U18 R1 et sur le Championnat Seniors de R1 ; dans ce dernier cas, la désignation à la charge de la Ligue ne concernera que 2 matchs au choix du club sur l'ensemble de la saison. »
Proposition adoptée à l'unanimité.

*<u>Situation financière des Clubs</u>
Le Comité,
Pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31 Mai 2021,
Pris connaissance de la situation financière d'un certain nombre de clubs ne s'étant pas acquitté dudit relevé,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. et des décisions prises par le Comité de céans le 16 novembre 2020 quant au report des échéances financières eu égard notamment à la situation sanitaire, un relevé arrêté au 31 Mai 2021 a été envoyé aux clubs par courrier en date du 25 Juin 2021, étant précisé qu'une information quant à l'envoi de ce relevé figurait dans l'espace FOOTCLUBS,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de ce relevé devait être effectué dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,
Considérant qu'à l'échéance de paiement susvisé, et malgré une relance effectuée le 9 août 2021, le Comité observe qu'un certain nombre de clubs n'a toujours pas régularisé sa situation financière, ni pris contact avec la Ligue,
Considérant qu'il convient de rappeler que le calendrier de versement des cotisations notamment, a été modifié, au début de la saison 2020/2021 au regard de l'incidence de la crise sanitaire sur la situation financière des clubs,

Considérant nonobstant que depuis le début de la crise, d'importants dispositifs d'aide aux clubs ont été déployés (rétrocessions des droits d'engagement, des cotisations 2019/2020 et 2020/2021, Fonds National de Solidarité, Fonds PSG, Fonds Crédit Mutuel etc.) pour un montant total de 3 475 170€.
Considérant par ailleurs que dans un souci d'équité, les dispositions réglementaires en cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance de paiement fixée doivent être mises en œuvre à l'encontre des clubs concernés,
Par ces motifs et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
En application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,
Dit qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Mai 2021 au plus tard le Jeudi 16 Septembre 2021 (étant précisé que ce nouveau délai de paiement ne concerne pas les sommes qui seraient encore dues au titre de la 1ème quote-part licences), la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de sa situation financière.
Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée.

Dans le cas où le club est inactif au titre de la présente saison, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 3 des Statuts de la F.F.F., le défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Mai 2021 entraîne la radiation du club.

*District PARISIEN : Conséquences pratiques et comptables suite au départ des clubs parisiens
Lors de la réunion du Comité Directeur du 21.05.2021, l'attention des Districts avait été attirée sur les conséquences pratiques et comptables de la migration informatique des clubs parisiens vers le District 75. Ces derniers avaient notamment été invités à solder les dossiers des clubs parisiens et notamment les comptes-club. La question des moyens d'action des Districts en cas de non-règlement des sommes dues par les clubs parisiens avait également été évoquée. Les Districts 92, 93 et 94 ont donc effectué un « relevé de compte-club de clôture » et, à l'échéance de paiement de ce relevé, il apparaît que certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur situation financière vis-à-vis de leur ancien District.

A ce jour, cela représente :

	Cumul des soldes débiteurs des clubs parisiens	**Nombre de clubs présentant un solde débiteur**	**Date limite de paiement du relevé**	**Cumul des soldes créditeurs des clubs parisiens**
92	5 093,10 €	27	29.06.2021	Non renseigné
93	4 561,64 €	12	28.06.2021	1 550,30 € (hors cautions)

A noter que pour le 94, il y avait 3 clubs débiteurs ; le District a souhaité gérer lui-même ces cas.

Il est demandé à ces deux Districts de bien vouloir transmettre à la Ligue le détail des sommes dues (par saison).

*Campagne ANS 2021
Parallèlement à la campagne ANS relative aux demandes des clubs clubs, la FFF a instruit les demandes des Ligues et des Districts. Ainsi pour 2021, le territoire francilien s'est vu subventionné comme suit :

	Subvention	**Coût total des actions**	**Taux de subventionnement**
75	26 000 €	80 000 €	32,5%
77	66 000 €	273 000 €	24,2%
78	33 000 €	144 800 €	22,8%
91	50 000 €	179 000 €	27,9%
92	42 000 €	125 300 €	33,5%
93	-	-	-
94	49 000 €	157 300 €	31,2%
95	39 000 €	196 800 €	19,9%

La Ligue s'est vue quant à elle attribuer une subvention de 70 000 €.

Pour ce qui concerne les clubs, la mise au paiement des subventions accordées est en cours ; pour ce qui concerne les clubs omnisport nous sommes en période de réception des conventions signées.

*Label Jeunes - Désignation du club Méritant / Club Régional
Comme chaque saison, la Ligue doit procéder à la désignation du Club Méritant dans le cadre des Journées Régionales de Remise du Label Jeunes organisées par la DTN.
Cette saison, pour la Ligue notre, ce sera le mercredi 6 octobre ou le samedi 9 octobre.
Conformément au principe de rotation instauré depuis des années, le tour revient à un club du 92.
Il convient néanmoins d'intégrer le District 75 dans la rotation établie ces dernières années.
Ainsi, il est proposé au Comité de re démarrer la rotation avec un club du District 75 puis de reprendre la rotation telle qu'elle préexistait avec la saison prochaine un club du District 92.

Pour 2021, il est proposé de valoriser le club du CA Paris.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Challenge National PEF
Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF), la FFF a lancé en septembre 2020 le Challenge National PEF. Ainsi, les Ligues doivent désigner un club lauréat par District et un club au niveau régional.

Le Jury régional composé notamment d'un représentant par District s'est réuni le 28 juin dernier et a ainsi désigné les clubs lauréats départementaux et le club lauréat régional comme suit :

DISTRICT	CLUB
SEINE ET MARNE	FC VARENNES
YVELINES	FO PLAISIROIS
ESSONNE	ST GERMAIN LES ARPAJON
HAUTS DE SEINE	FC RUEIL MALMAISON
SEINE ST DENIS	AF PARIS 18
VAL DE MARNE	FC ST MANDE
VAL D'OISE	UF FOSSES

Le Club FO Plaisirois, District des Yvelines, a été élu lauréat régional avec 5 voix obtenues pour cette première édition 2020-2021.

La proposition du jury régional est adoptée à l'unanimité par le Comité de céans.

*Point PEFA
A la suite des nombreuses réunions et séances de travail entre l'Académie de Diomède et les services de la Ligue (DTR et CTRA notamment), l'Académie a eu le feu vert de la DTN pour le lancement du PEFA.

*Mouvements dans les Commissions Régionales
Démissions :
. Délégués : départ en raison de mobilité géographique de MM. Dean LAHBIL, MARTINEZ Marc-Louis et Olivier PIRIOU.

Propositions de nomination
. Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués : M. Gilles PETITMANGIN
. Observateur en arbitrage Futsal : M. Mostapha HALLOU, arbitre Fédéral 2 Futsal
Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Demande de renouvellement de carte d'arbitre honoraire
. M. Franck BERTHO (renouvellement 2020/2021 accordée par le Comité Directeur du 29.08.2020)
. M. Georges VIAL (renouvellement 2020/2021 accordée par le Comité Directeur du 29.08.2020)
Ces demandes sont adoptées à l'unanimité.

*Mouvements dans les clubs
Affiliations
Clubs Libres
. ECOLE DE FOOTBALL JEAN MENDEZ (92)
. ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PIERREFITTE (93)
. BLED FOOTBALL CLUB (94)
. AS BEL AIR (93)
. MYELEVENT SPORT CLUB (94)
. CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DU PROVINOIS (77)

Club Football Entreprise
. SNIE FOOTBALL CLUB (77)

Clubs Futsal
. CITE ROUGE 19 FUTSAL (75)
. VILLEBON FUTSAL CLUB (91)
. CULTURE SPORT JOCASSIENS (95)
. AS TOHO (95)
. INDOOR POUR TOUS (95)
. DANUBE FOOTBALL CLUB 19 (75)
. BEZONS FUTSAL CLUB (95)
. MAKE CHANGE FOOTBALL (91)

Clubs Loisir
. ASSOCIATION SPORTIVE ESTORIL (94)
. ATHLETIC FOOTBALL CLUB DE LONGNES (78)

Club Féminin
. PARIS BANLIEUE UNITED (93)

Cessation définitive d'activités
Clubs Libres
. 538 506 – VAUHALLAN F.C. (91)
. 581 563 – ARESPORT STAINS 93 (93)

Club Féminin
. 760 641 – FOOTBALL FEMININ ATHIS PARAY (91)

Club Loisir
. 582 484 – SUPPORTERS DE L'AS MONACO (92)
Sous réserve des sommes dues (90 € District/ 372€ Ligue)

Demande de mise en inactivité
Club Foot Entreprise
. 607150 – A.S. PTT ESSONNE (91)

Club Futsal
. 563 866 – FUTSAL SUCY CLUB (94)

Demande de reprise d'activités
Club Libre
. 582 269 – OLYMPIQUE VIVACITE (93)
Sous réserve avis du District.

Demande de changement de titre
Club Futsal
. 551739 - CHESSY FUTSAL CLUB VAL D'EUROPE devient CHESSY ACADEMY (77)

Demande de changement de District
. 590 125 – LE TIR A.S. CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE (92) – Date d'affiliation : 21.06.2011
Siège social : Route de l'Etoile – Paris 16ème
Au regard des dispositions de l'article 22 des Statuts de la F.F.F., il est proposé de rattacher le club cité ci-dessus au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022.

Groupement de clubs
District des YVELINES
. Projet de création d'un groupement dénommée « MONTFORT/USY », entre les clubs suivants : US YVELINES / FC MONTFORT L'AMAURY – *District des YVELINES*
Catégories concernées : U12 à U18
Avis favorable du District des YVVELINES

Demande d'Entente
. Demande d'entente formulée par les clubs de NANDY F.C. (540372), SAVIGNY LE TEMPLE F.C. (531090) et CESSON VERT SAINT DENIS ENT. S. (520102) dans la **catégorie Féminines U18 F à 11.**
Club support: **NANDY F.C.**

*Mouvements dans les effectifs salariés
Les membres du Comité sont informés des mouvements suivants :
. **Départ de** : Thomas ESPOSITO, Cédric MARTIN, Chloé LIBERATOR, Medhy SANDJAK
. **Arrivées de** : Aurore SY PALTANI le 6 septembre (Responsable IR2F). En cours de recrutement : 2 postes à l'IR2F, 1 agent d'accueil (remplacement de Fouad), 1 CTD PPF pour le 75.
. Accompagnement par le cabinet de Conseil KHAIRE.
. Recrutement au District 75 : en collaboration avec le DTR, recrutement d'un CTDAP

POINT TECHNIQUE

Le DTR, Ali MOUCER, fait une information relative au démarrage des positionnement BMF apprentissage et BEF depuis le jeudi 26 août.

POINT ARBITRAGE

Monsieur Daniel GALLETTI, informe des rassemblements de rentrée qui ont eu lieu à Morfondé :
Rassemblement des arbitres de Ligue samedi 22 et dimanche 23 août et samedi 28 et dimanche 29 août.
A venir, un nouveau rassemblement le samedi 4 septembre et un stage d'Observateurs au sein du District 77 qui nous accueille le dimanche 5 septembre.

COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2021/2022

Le Comité,
Après avoir pris connaissance des propositions des Commissions d'Organisation quant à la composition des groupes 2021/2022 des Championnats Régionaux U20 Elite 3, Football d'Entreprise et Critérium R3, Football d'Entreprise du Samedi matin R2,
Adopte à l'unanimité la composition desdits groupes.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Comité prend connaissance des propositions de modifications aux textes de la Ligue, lesquelles concernent notamment :

*Le Championnat Régional U20 (cf. Annexe)
La division Elite 3 étant composée de 7 groupes pour la saison 2021/2022 (contre 4 groupes en 2020/2021), il convient d'augmenter le nombre de clubs descendant de la division Elite 2 en Elite 3 pour compenser la montée en Elite 2 des 7 clubs classés 1er de chaque groupe d'Elite 3.

*Le Championnat Régional U15 (cf. Annexe)
Suite à l'ajout de 2 équipes supplémentaires dans ce championnat (Comité du 08/07/2021), il convient de faire « disparaître » 2 clubs supplémentaires pour revenir à la structure normale de ce championnat à savoir 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes.

*La Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF U15 (cf. Annexe)
Depuis de très nombreuses saisons, cette Coupe est organisée en 2 phases : 1 phase de poule (permettant de déterminer les 8 équipes quart de finaliste) puis une phase à élimination directe à compter des 1/4 de finale.
Cette formule, unique parmi toutes les coupes de Paris I.D.F. organisées par la Ligue, nécessite un nombre de dates important qui impose aux clubs un calendrier dense avec des matches pendant les vacances scolaires voire en semaine.
Ce calendrier sera d'autant plus chargé pour la saison 2021/2022 que le championnat Régional U15 sera composé de 4 clubs supplémentaires (hérités des dispositions liées à l'arrêt des compétitions lors des 2 dernières saisons.
Cette modification répond également à une harmonisation dans l'organisation des Coupes de PARIS I.D.F. qui disposeront toutes du format de compétition.

*Le Règlement Intérieur de la CRA (cf. Annexe)
Le Règlement Intérieur de l'Arbitrage qui concerne les arbitres de Ligue, précise notamment leurs obligations et les modalités de classement, de promotion et de rétrogradation des arbitres de Ligue.
Les modifications proposées répondent aux nécessités de :
. création d'une catégorie « Féminine Régionale Stagiaire » ;
. modification des critères de classement des arbitres ;
. possibilité de promotion exceptionnelle en cours de saison ;
. rendre obligatoire le stage de rentrée ;
. modification des principes de validation du test théorique (nombre de rattrapages) ;
. modification des principes de validation des tests physiques ;
. modification du mode de fonctionnement de la filière Espoirs et Aspirants ;
. modification des modalités relatives aux manquements administratifs des arbitres.

Après présentation de ces propositions de modifications, une discussion s'engage sur les modifications proposées au RI de la CRA.
Le Président demande au Secrétaire Général et à Simon VEISSIERE de mettre en place la vérification des éléments administratifs relatifs à ces modifications notamment et plus particulièrement aux éléments de classement des arbitres.

Il est ensuite procédé au vote de ce texte qui est adopté à la majorité des voix présentes (5 Abstentions dont M. MEURILLON au motif que, s'il partage plusieurs de ces propositions de modifications, il considère que certaines manquent de cohérence).

Les autres propositions de modifications aux textes de la Ligue sont adoptées à l'unanimité.

CALENDRIER GENERAL 2021/2022 DE LA COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF INTER-DOM

Le Comité prend connaissance dans le détail du projet de Calendrier de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Inter-DOM 2021/2022.

Le Calendrier Général de ladite Coupe est entérinée à l'unanimité (cf. Annexe).

QUESTIONS DIVERSES

D.VOISIN
. Revient sur les problèmes de stock rencontrés dans l'opération « NIKE/Football Amateur ».

JP. MEURILLON
. Interroge sur le principe de reversement aux Districts pour une formation en cas d'absence du candidat.
. Demande le montant total des reversements formation 2020/2021 afin d'en faire la provision sur la clôture des comptes.

D.TURCK
. Informe des dates du Tournoi International U16 (du 02 au 06 novembre)
. Informe de la date d'AG de son District (9 octobre)

C.DELFORGE
. Fait un retour sur les travaux du BELFA
. Fait un retour sur les travaux du Collège des Présidents de District
. Informe d'une réunion du secteur 2 de l'ANPDF le 23 octobre

C.DEVILLE-CAVELLIN
. Informe de la tenue de l'AG de son District le 16 ou le 23 octobre

F. CHARRASSE
. Informe de l'organisation de la première édition du Trophée Louis Gaston PAYET le 26 septembre

P. COLLOT
. Retour sur la mise en œuvre d'une permanence COVID
. Revient sur l'organisation d'une journée de convivialité organisée au District le samedi 28 août
. Informe de la tenue de l'AG du District le 23 octobre

A. MOUCER
. Informe de la traditionnelle réunion de rentrée relative au Critériums Régionaux U12 et U13 en visio les jeudi et vendredi 2 et 3 septembre.

P.DE CARVALHO
. Revient sur des dispositifs mis en place par la Région Ile-de-France en direction des jeunes franciliens et qui ne trouvent pas de « candidats » (dispositif du permis gratuit notamment).
. Informe de son élection au sein du Conseil Départemental de l'Essonne en qualité de Président Délégué au logement.

Le Président et les membres du Comité lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

G. MATHIEU
. Informe de la première réunion de saison de la Commission Foot Entreprise le 27 septembre
. Informe le Comité des problématiques que rencontrent certains clubs Loisir pour trouver des terrains

P. COUCHOUX
. Informe de sa nomination en qualité de Président de la Commission Fédérale Futsal.

Le Président et les membres du Comité lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

A. BOUAJAJ
. Revient sur des incidents sur un match de Coupe de France (propos racistes et agression d'une jeune-fille). Le dossier est en cours d'instruction auprès de la Commission de Discipline.

J. SANDJAK
. Fait lecture de lettres de remerciements des clubs pour les aides diverses accordées.
. Demande à Joëlle MONLOIUIS, Vice-présidente, de bien vouloir le représenter sur différentes invitations.

Prochaine réunion : Lundi 04 Octobre 2021 à 18h30

Le Président	**Le Secrétaire de séance**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**